

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'un contrat Affranchigo avec La Poste en vue d'une solution externalisée d'affranchissement**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que le contrat de location de la machine à affranchir arrive à échéance au 18/07/2024 ;

**Considérant** les offres de LA POSTE (affranchissement externalisée) et QUADIENT (location d'une machine à affranchir) ;

**Considérant** l'offre de la société LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS comme économiquement la plus avantageuse ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 chapitre 011 charges à caractère général, article 6261 affranchissement ;

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer un contrat avec La Poste Solutions Business Agence Télévente CP108 69266 LYIN CEDEX 09 pour une solution d'affranchissement externalisée pour un montant mensuel HT de 46.50 € soit 55.80 € TTC ;

**Article 2 :** De préciser que le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée indéterminée ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

